

**DECISION**  
**du Comité de Ministres de l'Union économique Benelux**  
**portant nomination d'un juge**  
**suppléant à la Cour de Justice Benelux**  
**M (92) 5**

Le Comité de Ministres de l'Union économique Benelux,

Vu l'article 3, alinéas 1er et 2, du Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à Bruxelles le 31 mars 1965, tel qu'il a été modifié par le Protocole signé à Bruxelles le 23 novembre 1984,

Considérant que le Comité de Ministres a donné acte le 23 septembre 1991 de la démission, avec effet au 31 août 1992, de Monsieur J.R. RAUWS de ses fonctions de juge suppléant à la Cour de Justice Benelux,

Sur proposition du Ministre de la Justice de Belgique,

A pris la décision suivante :

*Article 1*

Monsieur M. LAHOUSSE, conseiller à la Cour de cassation de Belgique, est nommé juge suppléant à la Cour de Justice Benelux.

*Article 2*

La présente Décision entre en vigueur le 1er septembre 1992.

Fait à Bruxelles, le 8 septembre 1992

Le Président du Comité de Ministres,

J.F. POOS